



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin officiel

Travail

Emploi

Formation professionnelle

N° 1

31 janvier 2025

Sommaire chronologique

29 mai 2024

Arrêté du 29 mai 2024 portant modification de l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

18 septembre 2024

Arrêté du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Arrêté du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

30 décembre 2024

Arrêté du 30 décembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail.

9 janvier 2025

Arrêté du 9 janvier 2025 portant nomination des représentants du personnel à la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines, de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

20 janvier 2025

Arrêté du 20 janvier 2025 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des affaires sociales.

21 janvier 2025

Arrêté du 21 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 16 février 2023 portant composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 29 mai 2024 portant modification de l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

NOR : TSSR2430577A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu les résultats du scrutin organisé du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 fixant les organisations syndicales aptes à désigner les membres d'une formation spécialisée ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu la demande de l'organisation syndicale FO en date du 28 mai 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau de FO relatif à la liste des représentants des personnels à la formation spécialisée du comité social d'administration centrale créé dans les départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 janvier 2023 susvisé, est ainsi modifié :

À la ligne :

«

Mme HAMZA Rose-Marie	M. PELLETIER Enguerrand
----------------------	-------------------------

» ;

Les mots : « M. PELLETIER Enguerrand » sont remplacés par les mots : « Mme Nassera KADRI ».

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 29 mai 2024.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe à la directrice des ressources humaines,
cheffe du Service des politiques sociales et des parcours,
Géraldine BOFILL

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

NOR : TSSR2430578A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu la demande de l'organisation syndicale CGT en date du 16 septembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau de la CGT relatif à la liste des représentants des personnels au comité social d'administration centrale créé dans les départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 décembre 2022 susvisé, est ainsi modifié :

Les lignes suivantes du tableau :

«

Pour la CGT	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme BATREL Annie	M. DROAL Hervé
M. CHALVET Christophe	Mme MATHURIN DECISIER Isabelle
Mme LENORMAND Manuela	Mme LEROY Béatrice
M. ROY Jérôme	M. HONTHAAS Philippe

» ;

Sont remplacées par les lignes suivantes :

«

Pour la CGT	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. CHALVET Christophe	M. HONTHAAS Philippe
M. ROY Jérôme	Mme DE OLIVEIRA Jaspal
M. DROAL Hervé	M. GALLIGARI Olivier
Mme LEROY Béatrice	Mme PERROT Sandrine

» ;

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au chef du Bureau dialogue social,
expertise juridique et statutaire,
Amélie BIRBES

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

NOR : TSSR2430579A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu les résultats du scrutin organisé du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 fixant les organisations syndicales aptes à désigner les membres d'une formation spécialisée ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu la demande de l'organisation syndicale UFSE-CGT en date du 16 septembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau de l'UFSE-CGT relatif à la liste des représentants des personnels à la formation spécialisée du comité social d'administration centrale créé dans les départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 janvier 2023 susvisé, est ainsi modifié :

Les lignes suivantes du tableau :

«

Pour l'UFSE-CGT	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme BATREL Annie	Mme PEREZ Sulma
Mme LENORMAND Manuela	Mme LEROY Béatrice
M. CHALVET Christophe	M. GALLIGARI Olivier
M. ROY Jérôme	M. DROAL Hervé

» ;

Sont remplacées par les lignes suivantes :

«

Pour l'UFSE-CGT	
M. CHALVET Christophe	Mme DE OLIVEIRA Jaspal
M. ROY Jérôme	M. GALLIGARI Olivier
M. DROAL Hervé	M. HONTHAAS Philippe
Mme LEROY Béatrice	

» ;

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 18 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au chef du Bureau dialogue social,
expertise juridique et statutaire,
Amélie BIRBES

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Arrêté du 30 décembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail

NOR : TSSR2430575A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 97-364 du 18 avril 1997 portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	LISTE
Mme Judith GOIAME Mme Michelle ROZE	M. Frank GALEA Mme Élodie KOHL	UFSE CGT - SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE - FSU SNUTEFE

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail :

Membres titulaires

- Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;

- M. François-Pierre CONSTANT, adjoint à la cheffe du Bureau du cadre de légalité et modalités d'action du système d'inspection du travail, Direction générale du travail.

Membres suppléants

- M. Benoît GERMAIN, sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Nicolas BURGAIN, adjoint à la cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Article 3

L'arrêté du 19 janvier 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail est abrogé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 30 décembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau procédures
individuelles et précontentieux,
Juliette CAHEN

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Arrêté du 9 janvier 2025 portant nomination des représentants du personnel à la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines, de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

NOR : TSSR2530012A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 portant création de commissions d'action sociale au sein des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 fixant la composition de la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant nomination à la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines, des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre à la commission ministérielle d'action sociale au titre des représentants des personnels :

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

Membre titulaire :

- Sylvie ROUMEGOU, en remplacement de Sylvie MALINGREY.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 9 janvier 2025.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du dialogue social,
politiques sociales et conditions de travail,
Benoît GERMAIN

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

**Arrêté du 20 janvier 2025 portant composition de la commission consultative
paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant
des ministères chargés des affaires sociales**

NOR : TSSR2530014A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 78-457 du 17 mars 1978 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de l'administration centrale et des services extérieurs du Ministère du travail et du Ministère de la santé et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, notamment l'article 10 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2022 relatif à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2024 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu le procès-verbal du résultat des élections de décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des affaires sociales :

NIVEAUX	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	LISTE
Niveau supérieur de fonctions	M. Pascal LEPRETRE M. Frédéric ALBERT	M. Gilles HEBBRECHT M. Pascal MELIHAN-CHEININ	UNSA
Autres niveaux de fonctions	M. Aurélien MANSART Mme Sandrine PERROT M. Ponemoudy KICHENASSAMY Mme Isabelle FOUQUE	Mme Marion DUVAL Mme Mary-Ann PIPER M. Nicolas TONUS Mme Jaspal DE OLIVEIRA GIL	CGT
	M. Laurent PETELET M. Théophile TOSSAVI M. Franck DOLLE	M. Lailina ASSANI M. Romuald SAZERAT M. Moussa DABO	CFDT
	Mme Caroline PAUL Mme Isabelle LAFAYE	M. Romain FLEURY M. Yacine KHATTAL	UNSA
	M. Alain PLACET	Mme Karima MAHIDA	FO

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des affaires sociales :

Membres titulaires

- Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- Mme Géraldine BOFILL, cheffe du Service des politiques sociales et des parcours et adjointe à la directrice des ressources humaines, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- Mme Fabienne BOUSSIN, cheffe du Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines et adjointe à la directrice des ressources humaines, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Benoît GERMAIN, sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- Mme Gwenaëlle BOISARD, directrice adjointe de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine, Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;
- Mme Maxime-Margaret LOIRY, adjointe au chef du Bureau des personnels contractuels, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Maxime BEAUGRAND, chef du Bureau des personnels contractuels, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- Mme Odile BRISQUET, cheffe du Bureau du droit de la fonction publique et de la déontologie, Sous-direction de l'administration, Direction des affaires juridiques ;
- M. Cyril PERIÉ, adjoint au chef de la Division des affaires générales, Direction de la sécurité sociale ;

- Mme Sandrine LEFEVRE, responsable ressources humaines et management social, Direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
- Mme Anne-Caroline SANDEAU-GRUBER, adjointe à la sous-directrice de la gestion des ressources humaines, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Gilles PEREIRA, chef de la Mission qualité de vie au travail, santé et sécurité au travail, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Membres suppléants

- Mme Juliette CAHEN, cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Nicolas BURGAIN, adjoint à la cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Jérôme SCHIAVONE, chef du Bureau santé, sécurité au travail et qualité de vie au travail, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Alexandre DELPORT, chef de la Division des affaires générales, Direction de la sécurité sociale ;
- M. Arnaud SEGUIN, chef du Bureau des partenariats et diversification des parcours individuels, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- Mme Véronique VERBIE-DUFAY, adjointe à la cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, Direction générale du travail ;
- Mme Carine DELPY, cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, Direction générale du travail ;
- Mme Shérazade GACEM, adjointe à la cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, directrice adjointe de l'Unité départementale de la Seine-Saint-Denis, Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;
- M. Stéphane SCHEMBRE, responsable des ressources humaines, Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;
- Mme Véronique VEDIE, cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- M. Laurent JUGEAU, chargé de mission au Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Article 3

L'arrêté du 4 décembre 2024 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des affaires sociales est abrogé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 20 janvier 2025.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau procédures
individuelles et précontentieux,
Juliette CAHEN

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 21 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 16 février 2023 portant composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion

NOR : TSSR2530047A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu l'arrêté du 16 février 2023 portant composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion ;

Vu la demande de l'organisation syndicale CFDT en date du 17 décembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau relatif à la liste des représentants des personnels de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel, mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 février 2023 susvisé, est ainsi modifié :

À la ligne :

«

M. Fabien TEISSEIRE	Mme Françoise TRAVERT
---------------------	-----------------------

» ;

Les mots : « Mme Françoise TRAVERT » sont remplacés par les mots : « Mme Christel LAMOUREUX ».

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 21 janvier 2025.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur du dialogue social, des politiques sociales et des conditions de travail,

Benoît GERMAIN